

**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2000**

1er mai 2000
Français
Original: anglais

New York, 24 avril-19 mai 2000

**Document de travail présenté à la Grande Commission II
par la Norvège**

1. *Texte proposé :*

« Si l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit s'efforcer d'optimiser ses ressources, il faut aussi que le financement de ses activités relatives aux garanties soit assuré de manière adéquate et prévisible. »

Justification :

Le volume de travail de l'AIEA a sensiblement augmenté au cours de ces dernières années et continuera probablement d'être élevé du fait de l'augmentation des besoins en ce qui concerne les activités relatives aux garanties et les activités de vérification.

2. *Texte proposé :*

« Les États Parties devraient envisager de rendre obligatoires les recommandations concernant l'application volontaire des normes de protection physique (INFCIRC/225/Rev.4). »

Justification :

Les recommandations de l'AIEA pour la protection des matières fissiles (INFCIRC/225/Rev.4) ont été de nouveau révisées, mais la mesure dans laquelle elles sont appliquées varie grandement au niveau national.

3. *Texte proposé :*

« Les États Parties devraient envisager d'amender la Convention sur la protection physique des matières nucléaires afin d'en élargir la portée. »

Justification :

La Convention ne s'applique actuellement qu'à la protection des matières fissiles au cours de leur transport sur le plan international. Il serait souhaitable qu'elle soit élargie aux matières nucléaires destinées à des usages pacifiques utilisées ou stockées dans un pays.